



Achat et pose de meubles sur mesure

Par **Conan92**, le **29/01/2015** à **13:48**

En litige avec la société Archea de Chatillon (92) j'ai refusé de régler la totalité du montant de la commande pour 2 raisons :

La pose n'est pas complète (il manque un pied de bureau et celui qui est posé ne correspond pas à celui choisi).

A la vue des meubles je constate que les 4300€ négociés sont nettement surévalué (finition approximative, et le soi-disant haut de gamme des matériaux n'est que du matériels de base. Je demande donc à revoir la facture.

Refus évidemment du directeur du magasin et envoi d'une lettre de mise en demeure avec AR par son avocat de payer la totalité de la facture.

Après lecture des conditions générales de ventes je pense que je n'ai pas de recours pour une renégociation (je proposai un solde de 3500€ (que j'ai versé) mais je souhaiterais savoir si leur mise en demeure est justifiée puisque la prestation n'est pas complète et que j'ai déjà un dysfonctionnement sur la porte coulissante de la penderie ?

A priori le commercial m'a confirmé que les pieds vont être livrés.

Cordialement